



Déclaration d'Oran

Oran, 22-23 février 2014

Nous, Ministres Africains en charge de l'environnement, participant à la Conférence africaine sur « l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté », tenue à Oran (Algérie) les 22 et 23 février 2014 ;

réaffirmant notre attachement aux principes et objectifs de l'acte constitutif de l'Union africaine et notre engagement commun à réaliser le développement du continent à travers la promotion de la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité humaine et relever le niveau de vie des peuples africains ;

rappelant les dispositions pertinentes de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine notamment ses articles 3 (j), 9 (b), 13 (e) et 14 (a et d) portant sur la promotion du développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines et la coordination des politiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'action humanitaire et de la réaction et secours en cas de catastrophe ;

rappelant la décision adoptée lors de la dix-neuvième Session Ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Union Africaine tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) les 15 et 16 Juillet 2012 sur de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (15+ 20), au Brésil du 20 au 22 Juin 2012 (Assemblée /AU/DEC. 437 (XIX) dont le thème pour une application effective des résolutions Rio+20 de soutien au efforts de développement durable en Afrique ;

réaffirmant la décision de l'assemblée de l'union africaine 2014 sur la conférence de Varsovie sur le changement climatique et le préparation de l'Afrique ou des parties R20 de la convention cadre des nations unies sur le changement climatique (COP 20 CMP10) ;

réitérant notre engagement à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour atteindre le développement durable de notre continent ;

réaffirmant notre détermination à éradiquer la pauvreté, créer des postes d'emploi, améliorer la santé publique et l'éducation et accroître la production agricole, assurer la sécurité alimentaire et les objectifs du Millénaire (MDG's) ;

réaffirmant également notre engagement à mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 « le futur que nous voulons » et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;

enregistrons avec satisfaction que la Conférence d'Oran est une étape importante dans le renforcement des liens de coopération et de consultations africaines dans le domaine du développement durable, et renouvelons notre engagement en faveur du développement durable et de l'élimination de la pauvreté;

réaffirmant l'importance de l'évaluation de l'application des objectifs du Millénaire;
soulignons l'importance de voir le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable et le dispositif chargé de mettre en place un mécanisme de facilitation du transfert de technologies, initiés par « Rio+20 », achever, avant septembre 2014, leurs travaux qui devront tenir compte des priorités de l'Afrique, et ce, dans la perspective du lancement des négociations intergouvernementales sur l'Agenda de développement pour l'après 2015 ;

estimons que l'économie verte, en tant que l'une des voies pour la réalisation du développement durable et l'éradication de la pauvreté doit contribuer à la création d'une croissance durable, d'emplois décents pour tous et à l'amélioration du bien-être social, dans le cadre des priorités et circonstances nationales de chaque pays ;

réitérons notre conviction que l'économie verte ne doit toutefois pas constituer, pour les pays en développement et africains en particulier, une barrière ou une nouvelle conditionnalité aux échanges économiques et commerciaux bilatéraux et internationaux ;

rappelons toutefois que l'économie verte nécessite des investissements colossaux que les pays africains ne sont pas en mesure d'assurer sans le concours des pays industrialisés, détenteurs de la ressource financière, de la technologie et de l'expertise ; aussi considérons-nous que la mise en œuvre de politiques de promotion d'une économie verte en Afrique passe également, entre autre, par la promotion d'initiatives de nature à privilégier la production et la consommation durables, afin de garantir la viabilité environnementale et de promouvoir une croissance mondiale durable, inclusive et équitable ;

rappelons et incitons le secteur privé national et international à s'engager dans les responsabilités sociétales, à adopter des modes de production durables et à contribuer au développement de notre continent sans compromettre la durabilité de ses ressources ;

sommes convaincus que l'éradication de la pauvreté est un défi majeur et une condition indispensable du développement durable en Afrique. De ce fait, sommes conscients de la nécessité de garantir aux populations la protection sociale et l'emploi décent, l'accès à une éducation et une couverture sanitaire de qualité, l'accès à des services de base sûrs et abordables et à l'eau potable, l'amélioration de l'assainissement, l'énergie et le logement décent; Aussi, la communauté internationale est-elle appelée à renforcer la coopération et à consentir plus d'efforts pour la concrétisation des engagements pris dans les rencontres et foras multilatéraux ;

notons avec préoccupation que, malgré les efforts déployés par les Etats, le développement économique et social de l'Afrique n'a pas atteint le niveau requis, à même de permettre l'amélioration de la productivité du travail et la lutte efficace contre le chômage. Aussi, le continent doit-il se concentrer sur la mise à niveau de son économie, afin d'assurer une croissance économique soutenue et le bien-être de différents groupes sociaux, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ;

soulignons que le développement du secteur agricole est essentiel pour répondre à la demande alimentaire associée aux processus d'urbanisation du continent. De même, la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition nécessite une transformation structurelle de ce secteur de façon à assurer l'augmentation de la productivité, le développement de l'industrie agro- alimentaire, l'amélioration de la distribution et de l'accès à l'alimentation. Encourageons également la gestion rationnelle des stocks de poissons, des ressources marines et côtières qui contribuent à l'essor de l'industrie, du commerce et à la sécurité alimentaire ;

nous engageons à œuvrer à l'amélioration de la qualité des établissements humains, y compris les conditions de vie et de travail des citadins et des ruraux dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et encourageons la promotion de villes durables socialement inclusives, économiquement productives et résilientes aux catastrophes ;

exprimons notre préoccupation face aux menaces environnementales qui entravent le développement économique du continent et constatons que les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, la perte de la biodiversité, la prolifération des déchets et des produits chimiques, l'érosion côtière et la pollution marine ainsi que la montée des eaux compromettent les progrès de l'Afrique vers un développement durable ;

constatons que la désertification, la sécheresse et la déforestation qui affectent dangereusement une grande partie des terres arables en Afrique, entravent le développement agricole et l'élevage et nuisent considérablement à la sécurité alimentaire dans la région du Sahel. Reconnaisant l'importance économique et sociale de la terre, en particulier sa contribution à la croissance, à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté, sommes convaincus que la lutte contre ces phénomènes doit demeurer une priorité de nos politiques de développement national et régional. Dans ce cadre, des mesures efficaces doivent être prises à tous les niveaux afin de stimuler l'échange de savoir-faire et d'expériences dans le cadre de la coopération Sud-sud et Nord-sud ;

demeurons conscients que les changements climatiques constituent une menace sérieuse pour l'équilibre des écosystèmes et que le continent africain est l'un des plus atteints par ses effets négatifs. A ce titre, il convient d'engager une action concrète et immédiate par la communauté internationale ;

appelons à ce que le processus en cours qui doit aboutir à la mise en place, en 2015 à Paris, d'un régime climatique ambitieux réponde aux attentes de l'Afrique, notamment pour ce qui est de la prise en charge en matière d'adaptation, d'atténuation des effets, de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités y compris la transparence dans les actions conformément aux principes et aux dispositions de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, notamment la responsabilité commune mais différenciée, notamment en son article 04 ;

saluons l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies, d'organiser un Sommet sur le Changement Climatique, en marge des travaux de la 69ème session de l'Assemblée générale. Demeurons engagés, à ce titre, pour que cet événement soit couronné de succès pour aboutir à des conclusions optimales des négociations sur le changement climatique tout en préservant le droit des Nations africaines de s'accommoder aux pratiques environnementales saines. Nous nous engageons à faire aboutir les négociations liées au changement climatique à condition que les Nations africaines reçoivent un financement et bénéficient d'un transfert de technologie tels que prévus par la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique ;

reconnaissons le rôle décisif de la diversité biologique sur les plans social, économique, scientifique, éducatif et culturel qui contribue grandement au développement durable et au bien-être des populations africaines. Sommes interpellés par la gravité de la perte de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes qui entravent le développement du continent. Encourageons le renforcement de la coopération internationale et les partenariats, ainsi que l'échange d'informations et d'expériences en faveur de la conservation et de l'exploitation durable des ressources biologiques ;

rappelons que l'accès aux services énergétiques modernes et durables, qui sont essentiels pour réaliser les OMD, lutter contre la pauvreté, améliorer la qualité de vie et de santé et subvenir aux besoins fondamentaux de l'être humain, demeure une priorité pour le continent africain ;

considérons qu'une croissance économique soutenue en Afrique nécessite des investissements adéquats dans le secteur de l'énergie, la mobilisation de ressources financières supplémentaires régulières et prévisibles et la fourniture, par leurs partenaires du Nord, d'une assistance technique, d'un transfert de technologies de pointe en faveur du continent. Appelons, par conséquent, au renforcement de l'aide à la recherche-développement et de la coopération régionale et internationale dans la promotion des énergies nouvelles et renouvelables et de l'efficacité énergétique;

recommandons que l'Afrique se dote d'une politique régionale de promotion des énergies renouvelables pour une harmonie des stratégies sous régionales et nationales en fonction des potentialités spécifiques en vue de bénéficier de l'accompagnement techniques et financier des Organismes et programmes internationaux du PNUE, l'ONUDI et du BIT.

encourageons la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux y compris les déchets d'équipements électriques et électroniques; et rappelons qu'un financement durable et adéquat à long terme est indispensable pour les pays africains pour ce faire;

appelons au renforcement de la mise en œuvre de la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'importation des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux en Afrique ;

sommes préoccupés par la gravité et la fréquence des catastrophes et leurs conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de l'Afrique. Appelons, dans ce cadre, la communauté internationale à redoubler d'efforts en matière de coopération à même de permettre le renforcement de la résilience de notre continent par l'opérationnalisation urgente du cadre de travail de Varsovie sur les pertes et les dommages ;

soulignons l'importance de la poursuite de consultations inter africaines dans le cadre de la mise en place du nouveau cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophes post-2015, en tenant compte des acquis du plan de travail de Hyôgo (2005-2015) et du programme d'actions ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes de 2004. Ces consultations doivent mettre l'accent sur les réalités et les besoins du continent en matière de prévention et de réduction des risques de catastrophes et de leurs gestion;

rappelons à la mise en place d'un nouveau partenariat mondial à même de permettre à l'Afrique de relever les innombrables défis auxquels elle fait face, un partenariat basé sur une mobilisation effective de ressources financières, le renforcement des capacités, l'innovation, le développement et le transfert de technologies. Sommes également convaincus que la réalisation de ce partenariat nécessite un environnement international favorable, soutenu par la bonne gouvernance, la paix et la sécurité et l'Etat de droit ;

exprimons notre volonté d'œuvrer à la mise en place d'un modèle de développement et de croissance économique soutenue, socialement inclusif et équitable, protecteur des ressources naturelles et de l'environnement et soucieux de satisfaire les besoins des générations actuelles et futures, à travers la promotion de modèles de consommation et de production durables ;

rappelons l'urgence de respecter pleinement les engagements pris au niveau international en termes d'aide publique au développement, de transfert de technologies et de renforcement de capacités en faveur du continent africain, résultant notamment de la Déclaration du Millénaire, le NEPAD, le Consensus de Monterrey ainsi que la Déclaration politique de 2008 sur les besoins de développement de l'Afrique ;

considérons qu'un système commercial multilatéral, universel, réglementé, ouvert, indiscriminé et équitable puisse stimuler la croissance économique et le développement dans le monde, notamment en Afrique ;

soulignons l'importance de promouvoir un environnement international favorable à une transformation profonde des économies africaines, orientées vers l'industrialisation, l'innovation et la diversification, génératrices de richesses et créatrices d'emplois décents pour tous, notamment les jeunes et les femmes ;

réaffirmons l'importance d'impliquer les pays africains dans la prise de décision et dans la définition des normes économiques au niveau international et de renforcer leur représentation dans les instances économiques et financières mondiales ;

saluons les efforts consentis par la société civile et l'encourageons à continuer à s'impliquer dans le développement durable et la protection de l'environnement ;

sollicitons, enfin, Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, pays hôte, de bien vouloir soumettre la présente Déclaration au prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

Oran, le 23 février 2014